CONCERNANT
NOTRE COURS

- **DM facultatif. Pas d'envoi après le cours.**
- **La note obtenue ne compte que si elle augmente votre moyenne.**
- **Je n'ai pas encore de visibilité sur les prochaines séances, ni sur le DST. Pensez à consulter l'ÉPI/ votre boîte mail pour vous tenir informé.e.s!**

POINT SUR LE CONTEXTE ACTUEL

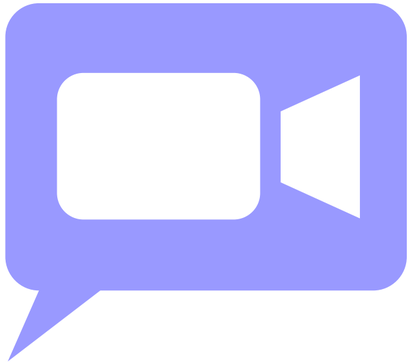
- **Mobilisations, blocages, répressions policières, interruption des cours**



- **Motivation et suivi des cours**



VENDREDI 23 OCTOBRE 2026:
SÉANCE ZOOM - REDIFFUSION DISPONIBLE



Correction du DM & introduction à la pensée de John Locke dans son *Second Traité du gouvernement civil.*

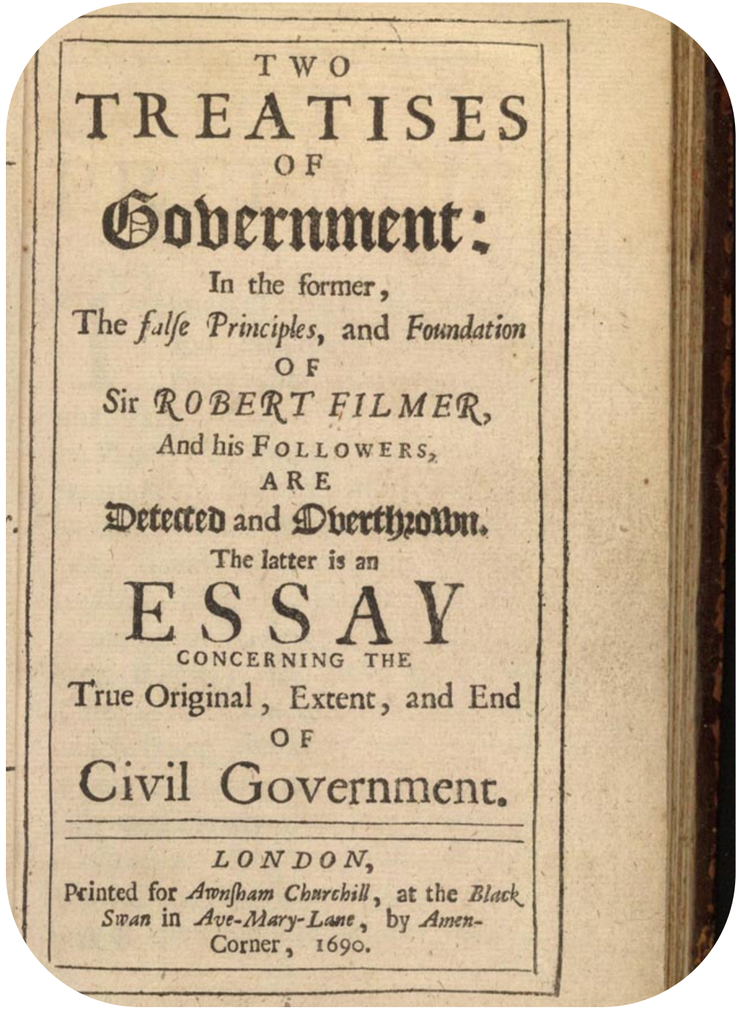
Séance hors du programme des séances distribué en début d'année, qui ne fera pas l'objet d'une évaluation (autre que le DM déjà remis), mais qui vous sera utile, je l'espère, pour penser le moment actuel et pour la suite de vos études de Philosophie.

PRÉSENTATION RAPIDE DE JOHN LOCKE





PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE



TWO
TREATISES
OF
Government:
In the former,
The *false Principles*, and *Foundation*
OF
Sir ROBERT FILMER,
And his FOLLOWERS,
ARE
Detected and Overthrown.
The latter is an
ESSAY
CONCERNING THE
True Original, Extent, and End
OF
Civil Government.

LONDON,
Printed for *Awnſham Churchill*, at the *Black Swan* in *Ave-Mary-Lane*, by *Amen-Corner*, 1690.

Essai concernant la véritable origine, l'étendue et la fin du gouvernement civil

PROBLÉMATIQUE DU TRAITÉ: UN AUTRE FONDEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- **pose la question du fondement de l'autorité**
- **définir le pouvoir politique**

"J'entends donc par pouvoir politique le droit de faire des lois, sanctionnées ou par la mort ou, a fortiori, par des peines moins graves, afin de réglementer et de protéger la propriété; d'employer la force publique afin de les faire exécuter et de défendre l'État contre les attaques venant de l'étranger: tout cela en vue, seulement, du bien public."

1) L'ÉTAT DE NATURE

C'est parce que les hommes se doivent de protéger leurs droits et leur propriété qu'ils font appel à une instance politique supérieure et consentent collectivement à renoncer à certaines de leurs libertés pour confier l'exercice et la sanction de la loi naturelle à un magistrat civil.

2) LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

<u>Conception très large de la propriété:</u>
Quand on parle de propriété, il ne faut pas penser seulement à la propriété des objets matériels. Avant d'être propriétaire de biens, on est d'abord propriétaire de sa vie, de sa liberté.



Le pouvoir législatif veut, le pouvoir exécutif fait.

3) LE DROIT DE RÉSISTANCE

« Chaque fois qu'un pouvoir est conféré comme l'instrument d'une certaine mission, en vue d'une certaine fin, il a cette fin pour limite et, dès lors qu'il est manifeste qu'elle a été négligée ou contrariée, cela entraîne nécessairement la déchéance de l'habilitation, qui se fondait sur la confiance. »



§ 221: Le peuple ne saurait accepter un pouvoir législatif agissant au mépris de sa charge, tentant d'exercer des voies de fait contre la propriété des sujets, ou se conduisant, en son nom propre comme en celui d'une fraction de la communauté, en maître disposant arbitrairement de la vie, des libertés et des biens de ses sujets.

§ 222: Pareille attitude serait contraire à sa raison d'être et, la confiance ayant été trahie, le pouvoir ainsi confié ne pourrait que faire retour au peuple.